Le Fond Gatot - Code 18

	SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
•	ZCc	8,25 ha	X: 177107
	ZCr	10,13 ha	Y: 140354
	ZD	30,19 ha	

En aval du village de Grand-Leez, le Fond Gatot est un complexe de milieux humides traversé par l'Orneau. Il est de très grand intérêt à l'échelle du territoire communal. Jadis occupé par des prairies humides et des cultures, le site abrite essentiellement des roselières sèches (à *Phragmites australis*), des phalaridaies (à *Phalaris arundinaceae*), des typhaies, des magnocariçaies, des mégaphorbiaies, des saulaies de colonisation de magnocariçaie, de l'aulnaie marécageuse, des aulnaies-frênaies alluviales et des peupleraies plantées en milieu alluvial. Un groupement prairial sur sol plus sec et divers points d'eau, colonisés par la lentille d'eau (*Lemna minor*) y sont également présents.

Par leur taille imposante, les individus de laîche paniculée (*Carex paniculata*) y sont les plus impressionnants du territoire communal. Ceux-ci sont imbriqués dans une magnocariçaie à laîche des marais (*Carex acutiformis*). Des individus de laîche noire (*Carex nigra*), de saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et de scrofulaire aquatique (*Scrophularia umbrosa*) y ont été observés.

L'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), orchidée protégée, y est également présente.

La rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le coucou gris (*Cuculus canorus*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), l'hypolaïs ictérine (*Hippolais icterina*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) occupent notamment le site. De nombreux insectes y sont recensés.

Le Fond Gatot, la zone humide de Petit-Leez en amont et le Laid Mâle en aval forment un ensemble cohérent de sites humides qu'il est important de préserver.

L'eutrophisation de l'Orneau, les apports agricoles et les plantations de peupliers exotiques sont des menaces importantes pour le site. La mise en place de zones tampons autour de l'ensemble de la zone doit être amplement considérée.

Espèces remarquables

Masette (Typha latifolia)

Renoncule scélérate (Ranunculus sceleratus)

Laîche noire (Carex nigra)

Laîche paniculée (Carex paniculata)

Petite berle (Berula erecta)

Saxifrage granulée (Saxifraga granulata)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, Achillea millefolium, Alliara petiolata, Alnus glutinosa, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Apium nodiflorum, Berula erecta, Betula pendula, Calystegia sepium, Caltha palustris, Cardamine amara, Cardamine pratensis, Carex acutiformis, Cirsium arvense, Cirsium oleraceum, Cirsium palustre, Chaerophyllum temulum, Coryllus avellana, Crataegus laevigata, Crataegus monogyna, Cruciata laevipes, Dactylis glomerata, Dryopteris carthusiana, Epilobium ciliatum, Epilobium hirsutum, Epilobium parviflorum, Equisetum fluviatile, Equisetum palustre, Eupatorium cannabinum, Festuca rubra, Filipendula ulmaria, Fraxinus excelsior, Galeopsis tetrahit, Galium aparine, Galium palustre, Geranium robertianum,

Geum urbanum, Glechoma hederacea, Glyceria notata, Heracleum sphondylium, Holcus lanatus, Hypericum dubium, Iris pseudacorus, Juncus conglomeratus, Juncus effusus, Juncus inflexus, Lathyrus pratensis, Lemna minor, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Myosotis scorpioides, Persicaria hydropiper, Phalaris arundinaceae, Phragmites australis, Plantago lanceolata, Poa pratensis, Populus sp., Potentilla anserina, Prunus avium, Ranunculus repens, Rumex obtusifolius, Rumex sanguineus, Salix alba, Salix cinerea, Salix viminalis, Salix sp., Sambucus nigra, Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Sparganium erectum, Stachys sylvatica, Stellaria graminea, Tussilago farfara, Typha latifolia, Urtica dioica, Valeriana repens, Veronica beccabunga,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude:
- Etudier la possibilité de donner un statut de conservation adéquat au site (Réserve naturelle) ;
- Eliminer les déchets du plan d'eau situé au sein de la peupleraie (partie sud du site) et l'aménager de manière plus favorable à la biodiversité;
- Nettoyer la « source » en provenance des parcelles agricoles, au sud de la peupleraie est;

Illustrations



Figure 78 : Complexe de milieux humides : laîches (*Carex sp.*) et populage des marais (*Caltha palustris*)



Figure 79 : Impressionnant touradons de laîche paniculée (*Carex paniculata*)



Figure 80 : Mégaphorbiaie nitrophile en bordure de l'Orneau



© Launoy S.

Figure 81 : Magnocariçaie à laîche des marais (*Carex acutiformis*) et laîche paniculée (*Carex paniculata*)